



CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2017

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents : 27

Quorum : 16

Date convocation du Conseil Communautaire : 15 mai 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 15 mai 2017

Le Mardi 23 mai 2017 à 18 heures à Latresne, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Lionel FAYE.

La séance est ouverte à 18 heures 12.

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MERLAUT Jean	X			M. FLEHO Ronan	X		
M. CUARTERO Bernard	X			Mme LAPOUGE Christelle	X		
Mme BARRIERE Monique		X Pouvoir à M. Cuartero		M. MAUREL Christophe	X		
M. GUILLEMOT Jean-Philippe	X			Mme PAULY Florence	X		
Mme DUPUCH BOUYSSOU Laurence	X			Mme AGULLANA Marie- Claude	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			M. BUISSERET Pierre	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme VEYSSY Catherine		X Pouvoir à Mme Paraboschi		Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme PARABOSCHI Valérie	X			M. PEREZ Patrick	X		
M. ROUX Eric	X			M. BONETA Christian	X		
M. BORAS Jean-François		X Pouvoir à M. Boyancé		M. LAYRIS Georges	X		
Mme JOBARD Dominique	X			Mme MANGEMATIN Renelle	X		
Mme SCHILL Arielle	X			M. PETIT Jean-Paul	X		
M. BOYANCE Jean-Pierre	X			M. BROUSTAUT Jean- François	X		
M. DELCROS Francis	X			M. RAPIN Christian	X		

Le quorum est atteint. Il y a 3 pouvoirs.

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame DUPUCH BOUYSSOU Laurence est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1- Validation du compte-rendu précédent
2- Validation de la prise en charge de l'entretien et l'aménagement des voiries des zones d'activités
3- Validation des voiries de desserte de zones d'activités.
4- Attribution de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire
5- Attribution d'une subvention pour l'organisation de la sortie au Futuroscope
6- Extension APS intercommunal à Cambes : attribution de marchés de travaux
7- Création d'un poste d'adjoint d'animation
8- INFORMATIONS : <ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : composition▪ Maîtrise d'œuvre du programme voirie : attribution de marché▪ Attribution de marché d'AMO pour révision des AC
9- Questions diverses

Avant de commencer le conseil communautaire, Monsieur le Président rappelle l'attentat qui s'est produit qu'il qualifie en ces termes « Effroi et consternation ». Il demande une minute de silence.

1- Validation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la séance précédente ne soulève aucune remarque. Le conseil communautaire l'adopte à l'unanimité.

2- Validation de la prise en charge de l'entretien et l'aménagement des voiries des zones d'activités

Monsieur le Président rappelle que la voirie des zones d'activités est un problème récurrent, c'est un sujet souvent évoqué qu'il convient de régler définitivement. Il s'agit donc d'intégrer dans notre programme, les voiries des zones d'activités puisque nous avons la compétence.

La Communauté de communes est compétente pour les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

- La gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques... emporte gestion des voies de desserte de ces zones.
- Il s'agit de répertorier les voies de desserte des zones d'activités et de valider le principe de la prise en charge de leur entretien et remise en état par la Communauté de communes.

Le Président rappelle la réforme ministérielle donnée de nombreuses fois qui précise que les Communautés de communes sont responsables de leurs zones d'activités (voirie et réseaux divers) même si elles n'exercent pas la compétence. Ce sujet a été souvent abordé en réunion et en commission.

Il a été envoyé dans chaque mairie, la voirie qui les concernait. Une réflexion complémentaire est à mener pour la commune de Baurech concernant la zone de Lalande.

Pour Baurech, à titre informatif, Monsieur Merlaut précise que sur la zone d'activités se trouve surtout une métallerie et plusieurs métiers. Il reste des terrains constructibles qui vont être mis à la vente pour l'extension de la zone d'activités et en attente de la voirie le long du grand hangar. Un port sera créé.

Pour Camblanes-et-Meynac, il n'y a rien de particulier.

Pour Cenac, la commune est d'accord avec le schéma tel qu'il a été proposé.

Pour Latresne, Monsieur Delcros précise que la partie à l'arrière de l'établissement Point P est une voie privé qui dessert plusieurs entreprises.

Quinsac pas de problème particulier.

Saint Caprais-de-Bordeaux, le Président rappelle le courrier de confirmation à adresser à la Communauté de communes.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

-VALIDE la prise en charge de l'entretien et l'aménagement des voiries des zones d'activités

-AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier

3- Validation des voiries de desserte des zones d'activités

Traité en même temps que le point 2.



CAMBLANES & MEYNAC : ZA DE PORT NEUF



Voie Communale : Chemin de Seguin VC n°32
 Nombre d'entreprises :
 Longueur : 325 m
 Etat :

Route départementale

CENAC : ZA de BEL AIR



Voiries : communale, privé et
interco ?
Longueur :
Etat :

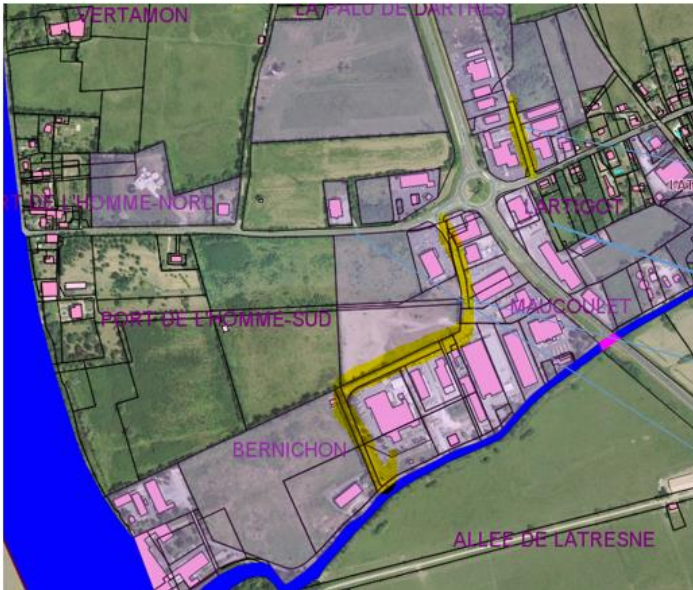
Voie privée la moitié en
enrobé, la moitié en terre

Voie communale : VC 28



LATRESNE : ZA DES AUGUSTINS

LATRESNE : ZI DE LATRESNE 1 ET 2 VUE D'ENSEMBLE



Nature des Voies : Privées,
communales, CDC (domaine privé)
Longueur : 615
Etat : dégradé

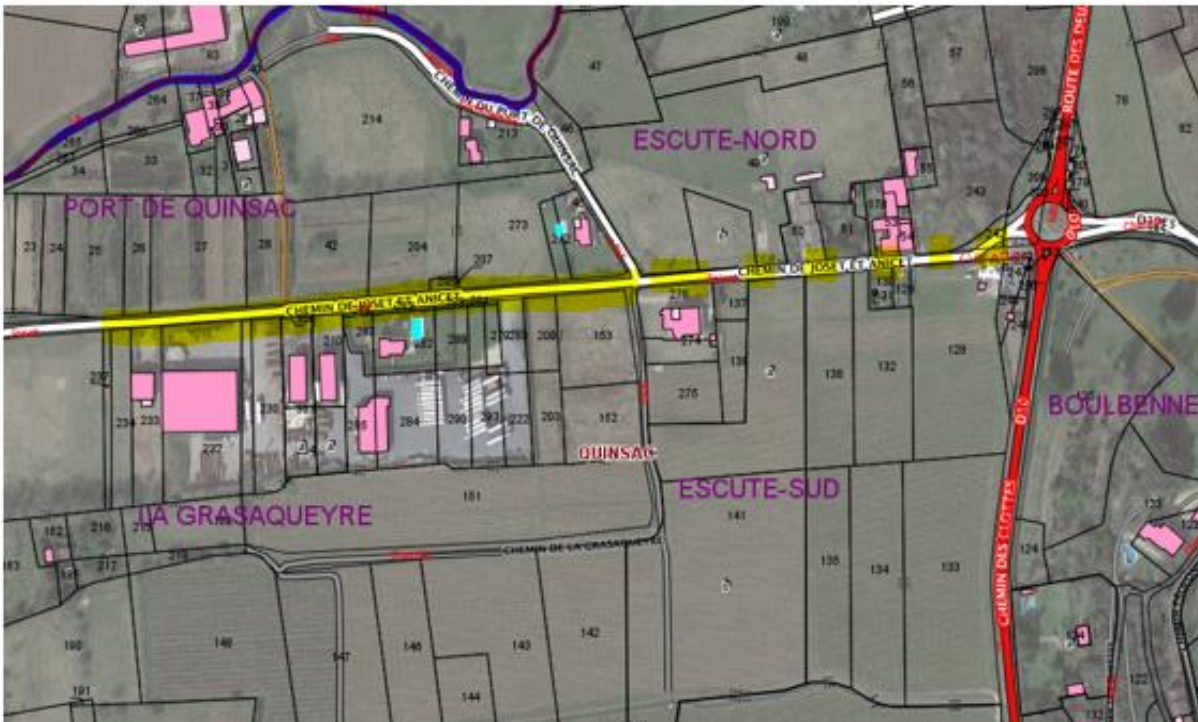
Voirie Communale mais en intégralité :
VC 53 sur 252 m puis privé (prise dans
l'emprise des parcelles) sur 100m
(environ)

Voirie privé

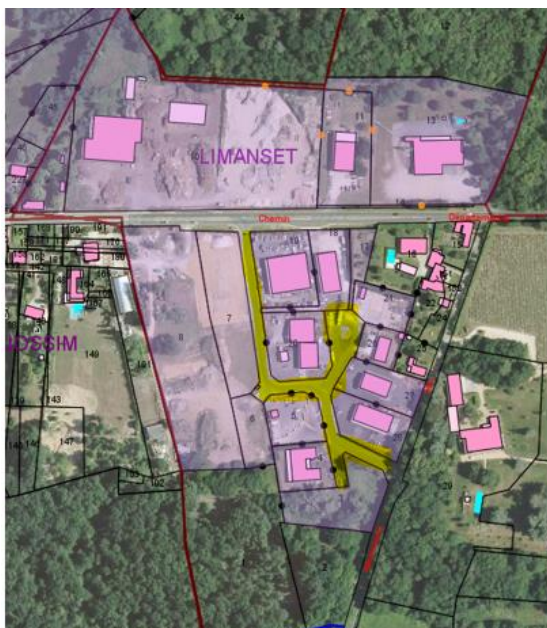
Voirie CDC (domaine privé)
manque encore l'entrée de zone
(une parcelle privée)

Voirie départementale

QUINSAC : ZA de Joset et Anicet



SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX : ZA DU LIMANSET



Le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE des voiries de desserte des zones d'activités
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier

4- Attribution de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire

Le Président rappelle que lors du vote du budget qui s'est tenu le 07 avril dernier, des subventions ont été attribuées. Il s'agit donc de proposer de verser des subventions complémentaires.

Montant des subventions adoptées lors du vote du budget le 07 avril 2017

Club	Montant
Basket PE2M	4 567 €
Football Club PE2M	16 634 €
Gym St-Caprais	3 750 €
Handball PE2M	2 300 €
ASCL Rugby	6 015 €
Blason Camblanais	460 €
TOTAL	33 726€

Proposition de versements complémentaires:

Club	Montant
Basket PE2M	100 €
Football PE2M	2 866 €
St-Caprais gym	650 €
Handball PE2M	2 100 €
ASCL Rugby	3 985 €
Tir à l'arc (blason)	40 €
TOTAL	9 741 €

Montant global des subventions versées pour l'année 2017

Club	Montant total proposé	Montant demandé
Basket PE2M	4 667 €	5 000 €
Football Club PE2M	19 500 €	30 000 €
Gym St-Caprais	4 400 €	5 000 €
Handball PE2M	4 400 €	5 000 €
ASCL Rugby	10 000 €	10 015 €
Blason Camblanais	500 €	500 €
TOTAL	43 467 €	55 515 €

*Le conseil communautaire **à l'unanimité** :*

- *AUTORISE Monsieur le Président à mandater les subventions prévues aux associations sportives d'intérêt communautaire*
- *PREVOIT les crédits budgétaires*
- *AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier*

5- Attribution d'une subvention pour l'organisation d'une sortie au Futuroscope

Il s'agit d'une sortie au futuroscope pour 45 enfants de 13 à 17 ans les 25 et 26 mai 2017.

C'est un projet à l'initiative et porté par le comité des fêtes de la commune de Baurech en partenariat avec la structure jeunesse de la Communauté de communes, le club Ados, qui se charge de relayer l'information et de participer à l'encadrement du séjour (1 animateur jeunesse mis à disposition du comité des fêtes).

Le coût de séjour est de 3 825€ soit 85€ par enfant.

Il est proposé de verser une subvention de 1 575 € correspondant à une participation de 35 € par enfant. Cette somme correspondrait principalement au financement du transport des enfants.

Les familles participent à hauteur de 50 € avec la possibilité d'une aide des CCAS des communes.

Compte tenu du fait que le nombre d'enfants qui va effectuer la sortie, est inférieur à ce qui avait été prévu, Messieurs Fleho et Petit demandent de délibérer pour une participation au Futuroscope. Après renseignement du nombre de participants, la subvention est de 1225 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- *ATTRIBUE* une subvention de 1225€ pour l'organisation de la sortie au Futuroscope
- *PREVOIT* les crédits budgétaires
- *AUTORISE* Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier

6- Extension APS intercommunal à Cambes : attribution de marchés de travaux

La commune de Cambes doit construire un restaurant scolaire afin d'augmenter sa capacité d'accueil. De la même manière, la Communauté de Communes doit agrandir les locaux périscolaires pour augmenter leur capacité d'accueil. La commune connaît en effet une augmentation constante de sa population, nécessitant une « mise à niveau » des services d'accueil des enfants.

Une consultation a été lancée avec la commune de Cambes dans le cadre d'un groupement de commandes pour un chantier qui devrait commencer courant juin et qui devrait se terminer au mois de septembre. L'annonce est parue sur Marchés publics d'Aquitaine le 10 Mars 2017.

La date de remise des offres était fixée au 31 Mars 2017 à 12h00.

Il y a eu 46 réponses (44 en version papier, 2 en version électronique). L'ouverture des plis le 10 avril et la présentation de l'analyse le 27 avril se sont effectuées à la Mairie.

Le montant estimatif prévisionnel est fixé à 236 300 € HT.

Les subventions DETR sont accordées et pour la CAF la réponse devrait parvenir pendant l'été.

Monsieur Cuartero informe que cette action est un réel processus de mutualisation et qu'en-dessous de l'extension sera construit le restaurant scolaire de Cambes

Les entreprises retenues sont en Gironde.

N° DE LOT	INTITULE DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT RETENU (€HT)
1	MACONNERIE / DEMOLITION	LUSITANIA	21 090,35
2	CHARPENTE METAL	CAMESCASSE	9 849,00
3	OSSATURE BOIS	PORTARIEU	61 161,00
4	MENUISERIE ALUMINIUM	ALUCATS	34 650,44
5	PLATRERIE	VIDEAU PLATRERIE	16 182,00
6	ELECTRICITE	GABANA	11 960,00
7	PLOMBERIE / SANITAIRES	SOPCZ	9 377,08
8	CHAUFFAGE	SOPCZ	8 184,61

9	CARRELAGE	OMNIUM DU CARRELAGE	6 866,20
10	SOLS SOUPLES	2EB	6 774,00
11	MENUISERIES BOIS	CHUSSEAU	12 844,13
12	PEINTURE	2EB	8 130,00
13	STORES	STORES GIRONDE	2 715,00
			209 784,41

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- *ATTRIBUE le marché de travaux concernant l'extension de l'APS intercommunal à Cambes*
- *PREVOIT les crédits budgétaires*
- *AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier*

Monsieur Cuartero suggère qu'il serait cohérent que la Communauté de communes prenne la pleine propriété de cet immeuble au moment opportun.

7- Création d'un poste d'adjoint d'animation

Une responsable d'accueil périscolaire sur la commune de Camblanes-et-Meynac quitte la Communauté de communes pour rejoindre une autre collectivité. Pour son remplacement au sein des équipes intercommunales, il est nécessaire de créer un poste d'agent d'animation 2^e classe. Il n'aura pas le même grade.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

- *OUVRIR un poste d'adjoint d'animation*
- *MODIFIER le tableau des effectifs*
- *PREVOIR les crédits budgétaires*
- *AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.*

8- Informations

Mise en place du Comité Technique

le 18 mai élections 1 liste 64 votants

Les élus du collège des délégués du personnel sont :

Titulaires : Marc Lhert, Audrey Bernardot, Aurore Moreschi

Suppléants : Jean Philippe Chatonnet, Fabrice Varisco, Sandrine Maître



Pour le collège des élus, il s'agit de :

Titulaires : Marie-Claude Agullana, Renelle Mangematin, Jean-Pierre Boyancé

Suppléants : Christophe Maurel, Bernard Cuartero

Maitrise d'œuvre voirie le 14 avril 2017

Réception de 5 plis dans les délais : Azimut ingénierie, Addexia, Servicad, AmEau ingenierie, Even btp.

Le cabinet retenu est Azimut ingénierie pour une offre de 23 749,99 €.

Monsieur Boneta que les candidats ont été reçu. Le prix a été déterminant.

Le Président informe que ce cabinet travaille sur l'Artolie et il a de bonnes références.

Attribution AMO

Le travail sur les attributions de compensation se poursuit avec les communes entrantes.

Le montant de l'étude avec le Cabinet Stratégies Locales s'élève à 12 780 € (du 14 juin à septembre).

La première étude s'élevait à 20 000€.

9- Questions diverses

Syndicat des eaux

Monsieur Guillemot intervient sur le Syndicat des Eaux. Les habitants de Camblanes se plaignent de l'augmentation de la facture d'eau. Il s'adresse à Monsieur Cuartero, Président du SIEA, lui demandant s'il serait possible qu'une notice explicative soit envoyée aux habitants.

Monsieur Cuartero rappelle que lors des différentes réunions des syndicats, ils se sont aperçus de la disparité des prix. Effectivement certaines communes paient plus que d'autres à cause de la mise en place de l'eau traitée. Les réseaux d'eau étant en très mauvais état, de gros investissements sont à prévoir.

A Saint Caprais et Carrignan, les vieux réseaux doivent être remplacés.

Il est nécessaire de mettre les réseaux aux normes et il y a de moins en moins d'aide financière de l'Etat. Une unification des tarifs est en cours et dans 2 ans tout le monde sera au même prix.

Effectivement, le syndicat fera de la pédagogie et écrira aux habitants. Il demande qu'une liste lui soit adressée afin de pouvoir répondre aux familles.

Ordures ménagères :

Monsieur Boyancé a eu une réunion il y a quelques jours sous la présidence de M. Boras pour réfléchir à une taxe. Puis il a reçu une invitation du Semoctom pour le 12 juin pour une information et une réflexion pour la mise en œuvre de la redevance incitative. Sur le principe, il pense que le Semoctom qui est une collectivité de service n'est pas compétent pour examiner la question d'une éventuelle rémunération.

Monsieur Faye répond que c'est une journée d'information. Jusqu'à présent les choix sont souverains. C'est une réflexion à mener avec le Semoctom.

Monsieur Broustaut a expliqué à un élu que tous les choix étaient pris par la CDC. C'est le territoire qui choisit. Il est vrai que le Semoctom a fait une erreur avec l'Artolie en précisant que c'était une obligation. La commission des ordures ménagères se réunira le 1^{er} juin.

Dans un premier temps trois points sont programmés :

- a) agenda 21 avec une intervention
- b) déchets fermentescibles avec une intervention explicative
- c) incitativité



Il a également contacté le syndicat qui s'occupe des ordures ménagères à la CDC de Tarbes qui vient de le mettre en place. Il les recontactera pour connaître les premiers résultats.

Monsieur Broustaut rappelle que ce sera le choix du territoire et pas du Semoctom.

La séance est levée à 19 heures 05.